

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

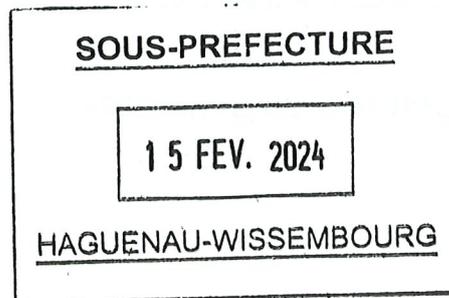
COMMUNE DE SEEBACH

67160

Tel.: 03 88 94 74 06

Fax : 03 88 53 16 19

mairie.seebach@orange.fr



**PROCES-VERBAL D'INSTALLATION
D'UN NOUVEAU CONSEILLER
MUNICIPAL**

Le Maire de la commune de SEEBACH

Vu l'article L2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L270 du Code Electoral ;

Vu la lettre de démission envoyée par M. MATTHIEU SAUM, membre de la liste « Continuons ensemble » en date du 10 janvier 2024 réceptionnée en Mairie le même jour ;

CONSIDERANT que conformément à l'article L 270 du Code Electoral, « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant ... » ;

CONSIDERANT que Madame Mélanie MULLER est la candidate suivante de la liste « Continuons ensemble »,

PREND ACTE

Article 1 :

Madame Mélanie MULLER, candidate suivante de la liste « Continuons ensemble », est désignée pour remplacer le conseiller démissionnaire M. Matthieu SAUM à compter de sa démission le 10 janvier 2024 ;

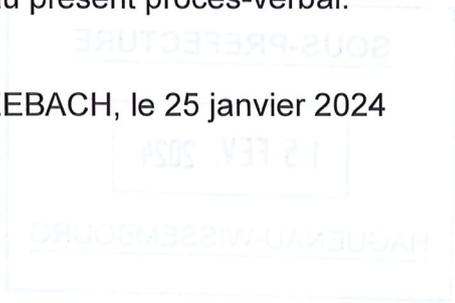
Article 2 :

A ce titre, et à compter du 10 janvier 2024, Madame Mélanie MULLER, candidate suivante de la liste « Continuons ensemble », désignée pour remplacer le conseiller démissionnaire M. Matthieu SAUM, sera convoquée lors des prochaines séances du Conseil Municipal ;

Article 3 :

Le tableau du Conseil Municipal de la commune de SEEBACH a été mis à jour et restera annexé au présent procès-verbal.

Fait à SEEBACH, le 25 janvier 2024



**Le Maire,
Michel LOM**



Handwritten signature of Michel LOM in blue ink.

